

Lettre ouverte - par courriel¹

À l'attention des membres du Conseil national

Berne, le 6 juin 2019

Transparence en matière de lobbyisme: au National d'agir!

Madame la conseillère nationale,
Monsieur le conseiller national,

Lors de son assemblée plénière du 18 juin, le Conseil national se prononcera sur le projet de loi du Conseil des États visant à mettre en œuvre, à tout le moins partiellement, l'initiative parlementaire 15.438é «Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral». Or, la majorité des membres de la commission chargée de l'examen préalable vous proposent de ne pas entrer en matière, ce qui empêcherait que le projet du Conseil des États soit véritablement débattu.

Transparency International Suisse ne comprend aucunement les raisons de ce rejet, qui soulèverait de vives inquiétudes sur le plan institutionnel et démocratique, car il est urgent d'agir: comme nous l'avons récemment détaillé dans une étude très remarquée analysant la qualité du lobbying en Suisse sous l'angle de l'État de droit et de la démocratie, notre pays affiche de graves lacunes en matière de transparence, d'intégrité et d'égalité des chances dans ce domaine.² Nous relevons les mêmes carences et un besoin d'améliorations concrètes en ce qui concerne le régime d'accès actuel au bâtiment du parlement et les pratiques de publication des lobbyistes externes à ce sujet.³ L'association professionnelle des lobbyistes (SSPA) elle-même a reconnu la nécessité de légiférer et appuie les mesures de réforme arrêtées par le Conseil des États.

Par conséquent, il est essentiel que le Conseil national prenne la problématique à bras-le-corps et examine sérieusement ce projet qui prévoit, tout au moins sur certains points, plusieurs améliorations en matière de transparence dans les pratiques de lobbying.

Transparency International Suisse estime que le lobbying fait partie intégrante du processus démocratique et est à ce titre légitime. Des problèmes surgissent toutefois lorsque, faute de transparence, les citoyens et citoyennes ne savent pas qui exerce une influence sur la formation de l'opinion politique, ni quels moyens sont mis en œuvre à cette fin, comme c'est souvent le cas pour les lobbyistes externes grâce à leur accès

¹ Pour des motifs de transparence et pour favoriser une pratique du lobbying ouverte et légitime, TI Suisse publiera le présent document sur son site www.transparency.ch après l'avoir envoyé (→ Procédures de consultation & prises de position).

² Rapport «Le lobbying en Suisse» (en allemand ; synthèse en français), www.transparency.ch (→ Publications), publié fin février 2019.

³ Voir le rapport «Le lobbying en Suisse», en partic. le chap. V, chif. 6, le chap. VIII et le chap. IX; en ce qui concerne plus particulièrement l'initiative parlementaire 15.438é, voir notre réponse du 11 avril 2018 à la consultation en la matière (www.transparency.ch → Procédures de consultation & prises de position).

privilegié au bâtiment du parlement. Un sondage représentatif réalisé par Transparency International montre par ailleurs que deux tiers de la population suisse estiment que les particuliers fortunés ont une emprise excessive sur l'activité du gouvernement. Deux tiers également sont d'avis qu'au moins une partie des députés sont impliqués dans des affaires de corruption.⁴

Aussi sommes-nous convaincus qu'en s'alignant sur la position de la commission, et donc en rejetant l'entrée en matière, le Conseil national susciterait l'incompréhension de la population et, partant, des électeurs et électrices. Il s'agirait en outre d'une décision problématique à la lumière des principes de l'État de droit et de la démocratie, qui saperait la confiance de la population dans l'intégrité des institutions politiques.

C'est pourquoi nous vous appelons, Madame la conseillère nationale, Monsieur le conseiller national, à rejeter la proposition de non-entrée en matière de la commission. Il est grand temps qu'à l'instar de la Chambre des cantons, la Chambre du peuple s'empare elle aussi de cette question cruciale et que le Parlement – pas moins de quatre ans (!) après le lancement de l'initiative – adopte enfin les mesures d'amélioration absolument nécessaires pour instaurer la transparence dans le domaine du lobbying.

Les personnes ci-dessous se tiennent à votre entière disposition pour répondre à toute question ou procéder à des échanges de vues sur le sujet.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la conseillère nationale, Monsieur le conseiller national, nos salutations les plus cordiales.



Eric Martin

Président



Martin Hilti, avocat

Directeur

⁴ Baromètre mondial de la corruption 2016 / données pour la Suisse (www.transparency.ch/news/ → Actualités → Indices de corruption).